



**LE GUIDE DES DÉCHETS
QUI VOUS SIMPLIFIE LA VIE**

ZOOM SUR NOS POUBELLES

ELLES PEUVENT PERDRE DU POIDS !

NOS DÉCHETS EN 2020 EN QUELQUES CHIFFRES*



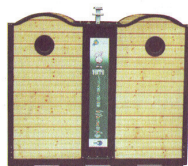
156 KG

D'ORDURES
MÉNAGÈRES
PAR HABITANT



47 KG

D'EMBALLAGES
PAR HABITANT
(HORS VERRE)



45 KG

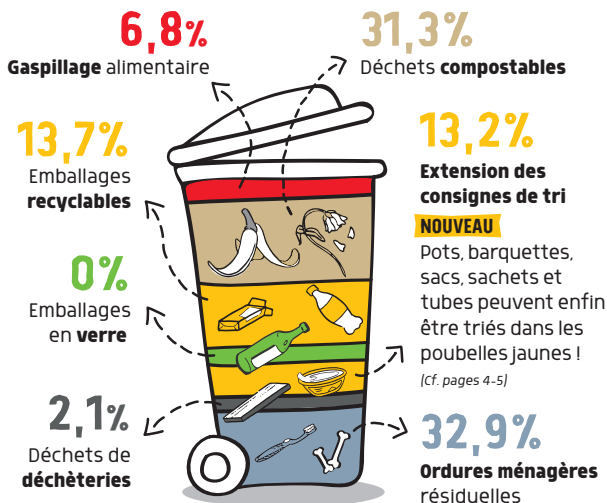
D'EMBALLAGES
EN VERRE
PAR HABITANT

ENJEU

DES PROGRÈS SONT ENCORE POSSIBLES

> Une analyse, faite en 2019, de la composition de nos poubelles grises a montré que **beaucoup de déchets jetés peuvent être évités, compostés ou recyclés.**

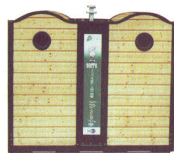
COMPOSITION DE LA POUBELLE GRISE



* sur le territoire du SICTOM de la Bruyère, qui exerce la compétence collecte et traitement pour St-Martin-de-Fontenay, May-sur-Orne, Fontenay-le-Marmion et Laize-Clinchamps, membres de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, ainsi que pour la communauté de communes Cingal Suisse Normande.

AGIR AU QUOTIDIEN

VOUS AVEZ DE SUPER-POUVOIRS !



TRIER

- > Tous les **emballages et tous les papiers** dans les **poubelles jaunes**.
- > Tous les **emballages en verre** dans les **colonnes d'apport volontaire**.

PAGES 4 à 7

COMPOSTER

Je composte mes **déchets de préparation de repas** et je valorise mes **déchets verts** grâce au **compostage**, au **paillage** ou au **mulching**.

PAGES 8-9



MIEUX CONSOMMER

Nos **gestes d'achat conditionnent** notre production de déchets. Quelques astuces...

- > **Faire sa liste de courses**, s'y tenir et emporter des **sacs cabas**.
- > Privilégier les produits **sans emballage, en vrac et à la coupe**.
- > Boire **l'eau du robinet** pour supprimer les bouteilles en plastique.
- > Réduire le gaspillage alimentaire en **cuisinant les bonnes quantités**.
- > **Réparer un objet** au lieu de le jeter.
- > Privilégier les **produits rechargeables**.
- > Utiliser de préférence des **boîtes hermétiques** pour remplacer le film étirable et le papier aluminium.
- > Offrir **un cadeau « dématérialisé »**.



APPORTER EN DÉCHÈTERIES

Pour les **déchets électriques et électroniques**, les **déchets dangereux**, les **meubles**...

> **Renseignements auprès du SMICTOM de la Bruyère**

PAGES 12 à 15

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS TOUS DANS LES POUBELLES JAUNES !

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Un emballage est ce qui protège un produit ou un objet.

Il doit être trié vide (même s'il est sale) et non emboîté dans un autre emballage.

COLLECTE

> Collecte en sacs ou en bac (en vrac). Ils doivent être sortis la veille de la collecte à partir de 19h.

> Les papiers et petits cartons doivent être mis dans les sacs/bacs jaunes. **Attention : les grands cartons bruns trop volumineux pour les bennes de collecte ne seront plus ramassés. Ils ne doivent plus être déposés dans ou à côté des sacs/bacs mais directement être amenés en déchèterie.**

> **Si vos poubelles contiennent trop d'erreurs de tri** (mouchoirs, coton-tige, couches, masques jetables, textile), ils ne seront pas collectés.

> Pour se procurer des sacs jaunes, merci de contacter le siège du SMICTOM de la Bruyère à Gouvix au 02.31.23.84.63

PENSEZ-Y !

> Briques, conserves, pots de yaourts... Bien les vider suffit. **Inutile donc de les laver !**

> **Aplatissez vos cartons et briques alimentaires** avant de les mettre dans la poubelle jaune.



ATTENTION

> **Les objets en plastique**, comme les cintres, les jouets, les tuyaux, **qui ne sont pas des emballages**, doivent être jetés dans la poubelle grise ou en déchèterie.

> **Ne déposez jamais vos piles usagées dans la poubelle jaune.** Elles pourraient provoquer un incendie au centre de tri.

Apportez-les en magasin ou en déchèterie !



OÙ LES DÉPOSER ?

> Sur le territoire du SMICTOM de la Bruyère, triez emballages et papiers **dans les sacs et bacs jaunes**. Le tri se pratique partout : à la maison, au travail, à l'école, au sport...



Sacs jaunes



Bacs

#ENVRAC
#SANSLESIMBRIQUER
#SANSLESLAVER
#BIENLESVIDER

NOUVEAU



pots, barquettes, sacs et sachets, tubes

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

flacons, bidons et bouteilles plastiques

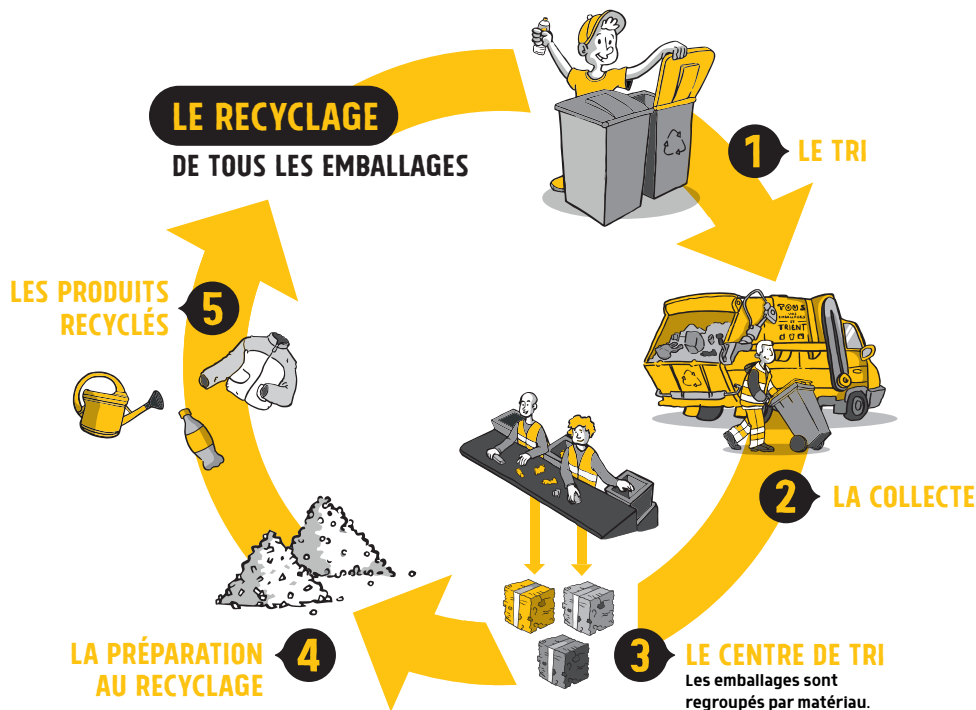


TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES

APRÈS LE GESTE DE TRI... VERS UNE NOUVELLE VIE !



EN QUOI SONT RECYCLÉS LES EMBALLAGES ?

EMBALLAGES

DÉBOUCHÉS

PLASTIQUE

Nouvelles bouteilles, arrosoirs, fibres de rembourrage...

ACIER

Emballages, pièces auto, structures métalliques...

ALUMINIUM

Emballages, papier alu, pièces auto, vélo, trottinette, fenêtres...

CARTON

Carton ondulé

VERRE

Emballages en verre

BRIQUES ALIMENTAIRES

Essuie-tout, papier toilette (avec le carton),
mobilier urbain (avec le plastique et l'aluminium)

PAPIERS

Papier

LES EMBALLAGES EN VERRE RECYCLABLES À L'INFINI

1

BOUTEILLE EN
VERRE TRIÉE

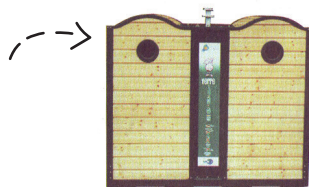


1 NOUVELLE
BOUTEILLE

LES EMBALLAGES EN VERRE



OÙ LES DÉPOSER ?



MOINS, C'EST MIEUX

ÇA PEUT RESSERVIR !

- > Pots à confiture, bouteilles, bocaux... **peuvent être réutilisés pour stocker vos aliments achetés en vrac.**

QUE DEVIENNENT-ILS ?

- > Une fois déposés dans la colonne dédiée, les emballages en verre sont collectés puis **transportés chez le verrier TOURRES & CIE situé au Havre.** Ils y sont recyclés et **leur vie recommence !**

COLLECTE

- > Dans les **colonnes de tri.**
- > Retrouvez le point le plus proche pour déposer vos emballages en verre **sur le site www.consignesdetri.fr.**
- > **Ne déposez pas de verre au pied des colonnes**
- > **Retirez les couvercles en métal** et déposez-les dans les poubelles jaunes.
- > **Seuls les emballages en verre se recyclent** (pas les miroirs, ni la vaisselle, ni les ampoules car ils contiennent du plomb qui perturbe le recyclage).

LE
SAVIEZ-VOUS ?

Le SMICTOM de la Bruyère reverse **2 € à la Ligue contre le cancer pour chaque tonne** d'emballages en verre triée.

Le montant versé en 2021 s'élève à 1484 €.



LES DÉCHETS ORGANIQUES

SOURCE DE BIENFAITS

Composter ses déchets permet de réduire ses ordures ménagères (près de 50 kg par an par personne) et d'avoir du compost, un produit naturel bon pour le jardin et les plantes.

LES **4**
RÈGLES
D'OR

CE QU'ON Y MET



Épluchures
(sauf agrumes)



Tailles petits branchages



Tontes
(pas trop)



Marc de café, thé et sachets
(sauf en nylon)



Coquilles d'œuf et de fruits secs (noix, noisettes...)



Feuilles mortes



Cendres de bois froides et sèches
(pas trop)

CE QU'ON N'Y MET PAS



Plats en sauce et restes de viande



Résineux (thuyas, aiguilles de pin,...)



Huiles et graisses



Poissons, coquillages et crustacés



Litières d'animaux
(même biodégradables)



Os



Mégots de cigarette



Mouchoirs en papier

1 **Équilibrez les apports :** mélangez les déchets alimentaires avec des déchets plus "secs" (branchages, feuilles mortes...).

2 **Fragmentez les déchets** (plus les déchets sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent).

3 **Mélanguez régulièrement** pour aérer votre compost.

4 **Surveillez l'humidité** et si besoin arrosez sans excès.



ASTUCE

> **Pour prolonger la durée de vie de votre composteur en bois**, badigeonnez-le d'un mélange composé à 50% d'huile de lin et 50% d'essence de térébenthine.

Soyez malin, rendez à votre jardin ce qui lui appartient !



LE COMPOST

> Le compost est un excellent amendement qui **améliore la structure du sol et favorise la croissance des végétaux**. Après 7 à 9 mois, vous pouvez l'**épandre à la surface du sol** (de 2 à 8 kg / m²) à l'**automne** et l'**enfouir au printemps** avant de semer et planter. Pour les jardinières, veillez à mélanger **1/3 de compost avec 2/3 de terre**.



LE BROYAGE

> Branchages, feuilles mortes et tailles de haie vous encombrant ? Réduisez-les à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse, **puis utilisez le broyat pour couvrir les pieds de vos plantations**.

LE PAILLAGE

> Recouvrir le sol du jardin de matières organiques (broyats, feuilles mortes, tontes...) **permet de le protéger et d'en préserver l'humidité** (moins besoin d'arroser).

Attention, **5 cm d'épaisseur de déchets suffisent**.

Et pensez à arroser avant et après avoir déposé votre paillis.

Passer 1 heure à pailer sous les haies **vous économisera environ 10 h d'entretien et de désherbage !**

DÉMARCHE

> Les déchets organiques doivent être déposés dans des **composteurs individuels ou collectifs**.

Les composteurs sont en vente au prix de **16 €**.

Ils sont disponibles à l'accueil du SMICTOM de la Bruyère à Gouvix, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

> **Vente de compost** à la déchèterie de Saint-Martin de Fontenay sur rendez-vous (02.31.23.84.63).
Tarif : 40 € la tonne.

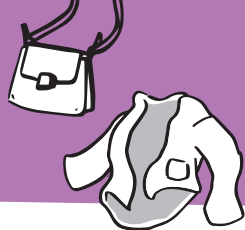
LE
SAVIEZ-VOUS ?

Test du cresson : savoir si mon compost est mûr !

Semez du cresson sur du compost humide, dans un récipient ouvert.

> Au bout de quelques jours, les graines germent puis donnent des feuilles vertes : **votre compost est mûr !**

> **Si ce n'est pas le cas, votre compost est encore « jeune »**. Le compostage n'est pas arrivé à terme. **Attendez quelques semaines puis refaites le test.**



LES TEXTILES CONCERNÉS

(même abîmés)



Vêtements



Linge de maison



Chaussures
(par paire)



Accessoires



Maroquinerie

OÙ LES DÉPOSER ?



COLLECTE

> Retrouvez la borne du chantier d'insertion VETIFER la plus proche sur le site internet du SMICTOM de la Bruyère.

> Les textiles peuvent être abîmés mais doivent être **propres, secs et pliés** puis mis dans des **sacs fermés**.

> **Pensez aux agents qui collectent les bornes !** Merci de ne déposer que du textile, de la maroquinerie et des chaussures.

MOINS, C'EST MIEUX

SECONDE CHANCE

> Vos armoires débordent ?
Donnez ou vendez les vêtements que vous ne portez plus en friperies, dépôts-ventes ou sur Internet.

QUE DEVIENNENT-ILS ?

> Selon leur état, les textiles déposés dans les bornes sont **revendus dans les commerces de seconde main** (ressourceries, recycleries...) ou déchiquetés pour être **transformés, par exemple, en isolants**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour produire **un T-shirt**, il faut **2 700 litres** d'eau, ce qui représente la consommation pour 70 douches. Et pour **un jean**, il faut **11 000 litres**, soit l'équivalent de 285 douches ! *

Des économies d'eau !

LES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA POUBELLE GRISE

LES DÉCHETS CONCERNÉS



MOINS, C'EST MIEUX

- > **Évitez l'utilisation de vaisselle jetable.** En pique-nique, privilégiez le " fait maison " (sandwiches, salades...) et la vaisselle réutilisable. Préférez les serviettes en tissu plutôt qu'en papier.
- > Lingettes imbibées, cotons-tiges, cotons à démaquiller, essuie-tout... **peuvent être remplacés par des solutions durables.**
- > Les couches jetables représentent 8,3 kg par habitant, soit 2 700 tonnes par an. **Le Syvedac vous propose de tester gratuitement des couches lavables pendant un mois.** Plus d'informations : contact@syvedac.org

PENSEZ-Y !

- > **Les piles, téléphones portables hors d'usage, D3E** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), **batteries, cartouches d'encre, ampoules, néons,** doivent être rapportés en magasin ou en déchèterie et les **médicaments non utilisés** en pharmacie.

QUE DEVIENNENT-ELLES ?

- > Les ordures ménagères sont traitées et incinérées (sans tri) au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVEDAC à Colombelles. **Elles sont valorisées en énergie** (chaleur et électricité).

OÙ LES DÉPOSER ?



COLLECTE

- > **Collecte en sac transparent ou en bac normalisé (EN 840) à sortir la veille de la collecte à partir de 19h, de manière visible et sur la voie publique.**

- > Pour se procurer un bac, merci de contacter le SMICTOM de la Bruyère au 02.31.23.84.63.

- > Les sacs transparents sont distribués chaque année dans votre commune. Si un complément est nécessaire, il vous faut vous présenter à l'accueil du SMICTOM de la Bruyère à Gouvix.

HORAIRES ET PLAN DE SITUATION

HORAIRES



La déchèterie est fermée les jours fériés.

MARS À OCTOBRE*

LUNDI	10h-12h	14h-18h
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	10h - 12h	14h-18h
JEUDI	10h-12h	FERMÉ
VENDREDI	FERMÉ	14h-18h
SAMEDI	9h-12h	13h30-18h
DIMANCHE	FERMÉ	

NOVEMBRE À FÉVRIER*

LUNDI	10h-12h	14h-16h45
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	10h-12h	14h-16h45
JEUDI	10h-12h	FERMÉ
VENDREDI	FERMÉ	14h-16h45
SAMEDI	10h-12h	13h30-16h45
DIMANCHE	FERMÉ	

**Les dates exactes de changement d'horaires seront précisées par le biais de la presse, les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet du SMICTOM de la Bruyère.*

PLAN DE SITUATION



?

VOUS N'AVEZ PAS VOTRE BADGE D'ACCÈS ?

Faites votre demande au :

02 31 23 84 63

ou télécharger directement le formulaire sur www.smictomdelabruyere.fr, rubrique Déchèteries/Saint-Martin-de-Fontenay.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

COLLECTE SPÉCIFIQUE

Parce que les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé et pour votre environnement et être un réel facteur de pollution, ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée.

Le bon geste, c'est aller en déchèterie !

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

DÉCHETS SPÉCIFIQUES

> Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyeur cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées

> Entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois)

> Bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive



> Entretien jardin

Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide



> Entretien piscine

Chlore, désinfectants de piscine



> Entretien véhicule

Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone

AUTRES COLLECTES

AMPOULES ET NÉONS



LES LAMPES SE RECYCLENT

Parce que 93% de leurs composants sont recyclables et qu'elles contiennent une infime quantité de mercure, substance dangereuse, il est nécessaire de les faire traiter.

ECOSYSTEM

Grâce à vous, **le recyclage des tubes fluorescents** et des lampes usagées permet de préserver les ressources naturelles (93% des matières sont recyclées), d'économiser les ressources énergétiques et de limiter les risques de pollution.

ecosystem
recycler c'est protéger

PILES ET ACCUMULATEURS

Les piles sont des petits déchets très nocifs pour notre environnement. **Ne les jetez surtout pas à la poubelle !** Privilégiez les piles rechargeables afin de limiter les déchets.


COREPILE

Le traitement des piles et petites batteries collectées par « Corepile » permet de récupérer **environ 5000 tonnes de métaux** chaque année.

Le taux de recyclage est compris entre **50% et 80%**. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour **la fabrication d'objets de la vie courante** comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti stationnement, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries.


Corepile

RESSOURCERIE

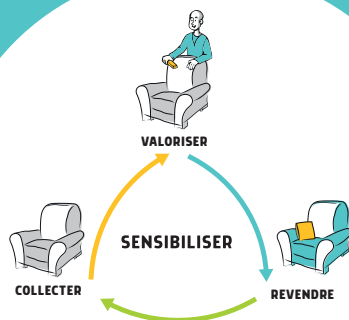
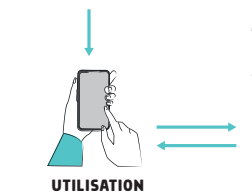


ACHAT NEUF

CONCEPTION
Critères - produits modulaires et réparables

SCHEMA ILLUSTRANT LES NOTIONS DE RÉEMPLOI, RÉPARATION ET RÉUTILISATION

Ce schéma souligne le rôle du consommateur de l'acquisition du produit neuf à la gestion de sa fin de vie, ainsi que les différents usages dont il fera l'objet.

UTILISATION



RÉPARATION

NON RÉPARABLE



DON / VENTE
Apport en structure de réemploi
Collecte à domicile
Zone de réemploi en déchèterie
De particuliers à particuliers

RÉEMPLOI





RÉPARATION

NON RÉPARABLE



COLLECTE SÉPARÉE
Collecte en porte-à-porte
Apport en point d'apport volontaire
Zone dédiée en déchèterie



PRÉPARATION EN VUE DE LA RÉUTILISATION
Réparation
Contrôle de fonctionnement

RÉUTILISATION



NON RÉPARABLE

UNE QUESTION ?

Contactez l'association **RESPIRE**
Les Riffets · D235 ·
14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
02 31 23 89 38

→ produit
→ déchets

FIN DE VIE DU PRODUIT

Autre collecte et traitement en vue du recyclage, de la valorisation et de l'élimination

LE TRI
C'EST
EASY !*



POUR EN SAVOIR +

02 31 23 84 63

www.smictomdelabruyere.fr

www.consignesdetri.fr

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

* LE TRI C'EST FACILE !